

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 11 AVRIL 2019 18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE SALLE D'EMBRY

PRÉSENTS: 19

AGDE: Mme SALGAS, M. BENTAJOU

BESSAN: MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT

MARSEILLAN: MM. MARY, ROUVIER NEZIGNAN L'EVÊQUE: M. MARTINEZ

PINET: M. ESPARZA

LEZIGNAN LA CEBE: Mme MORENO

NIZAS: M. MENARD

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 4

MARSEILLAN: M. ARAGON à M. ROUVIER SAINT-THIBERY: M. HUC à M. MARTINEZ

ABSENTS EXCUSÉS: 13 AGDE: Mme MARTINEZ

MONTAGNAC: Mme JEFFERIES, M. PASCAL CAZOULS D'HERAULT: M. GUIRAUDOU

CAUX: Mme DORADO

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME VIAS: MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA MONTAGNAC : M. MALDONADO

PORTIRAGNES: M. FAURE **AUMES**: Mme DURAND

PEZENAS: M. DUFFOUR

AGDE: M. FREY à Mme SALGAS M. GLOMOT à M. SAUCEROTTE

PAULHAN: M. JAURION

PEZENAS: MM. ROSSIGNOL, LOPEZ USCLAS D'HERAULT: M. RIGAUD

POMEROLS: M. MOULINOT **FLORENSAC**: M. DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2019

- 1°) Refus de la commune de Plaissan d'intégrer la Fourrière Animale
- 2°) Mise à jour des statuts du Sivom du canton d'Agde
- 3°) Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial
- 4°) Examen et vote du budget primitif de l'année 2019
- 5°) Présentation des participations des communes au titre de l'année 2019
- 6°) Reconduction du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (Rifseep)
- 7°) Fourrière Animale: proposition de conventionnement avec la Spa de Montpellier
- 8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 11 avril 2019, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle D'Embry).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente. A l'unanimité, M. André ALBERTOS est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 7 mars 2019.

1°) Refus de la commune de Plaissan d'intégrer la Fourrière Animale

Madame la Présidente rappelle qu'en fin d'année 2018, la commune de Plaissan avait sollicité le Sivom en vue d'une adhésion au service de la Fourrière Animale. Cette demande s'était concrétisée par une acceptation anticipée du comité syndical, en date du 13 décembre 2018, dans l'attente de la délibération de la commune de Plaissan.

Par délibération en date du 4 mars 2019, le conseil municipal de Plaissan n'a pas souhaité donné suite à sa demande initiale. A l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- de prendre acte du refus de la commune de Plaissan d'adhérer au service de la Fourrière Animale du Sivom du canton d'Agde,
- d'annuler la délibération du comité syndical en date du 13 décembre 2018 par laquelle le Sivom acceptait une adhésion de la commune de Plaissan.

2°) Mise à jour des statuts du Sivom du canton d'Agde

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour les statuts du Sivom du canton d'Agde. Le comité syndical prend acte du fait qu'aucun changement n'est intervenu depuis la précédente mise à jour validée lors du comité syndical en date du 4 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

3°) Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial

Madame la Présidente précise aux délégués qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Le comité syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous. Au 1^{er} avril 2019, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction:	
Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial titulaire, temps complet	1
Fourrière animale:	2
Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Principal Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	1
Brigade d'enlèvement tags : Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
POSTE VACANT	
Non affecté (pour remplacement éventuel) : Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1

4°) Examen et vote du budget primitif de l'année 2019

Le budget primitif 2019 du Sivom du Canton d'Agde est présenté en détail par Monsieur le Vice-Président chargé des Finances. Il prend en compte les éléments de la discussion ayant eu lieu dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires tenu en séance du 7 mars dernier.

Après de courts échanges sur le remplacement de véhicules dans le cadre de la section de fonctionnement, Madame la Présidente met au vote le projet de budget et il est adopté à l'unanimité.

5°) Présentation des participations des communes au titre de l'année 2019

Monsieur le Vice-Président chargé des Finances présente en détail les tableaux de participation 2019 des communes aux différents services du Sivom du canton d'Agde.

Adopté à l'unanimité.

6°) Reconduction du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (Rifseep)

Madame la Présidente laisse la parole au Directeur du Sivom lequel rappelle la délibération du 7 novembre 2017 par laquelle le comité syndical du Sivom a adopté le nouveau régime indemnitaire en faveur du personnel territorial : le Rifseep, Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

A l'unanimité, le comité syndical renouvelle ce régime indemnitaire sans changement par rapport à la délibération du 7 novembre 2017.

7°) Fourrière Animale: proposition de conventionnement avec la Spa de Montpellier

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Spa (Société de protection des animaux) de Montpellier a sollicité le Sivom afin de lui proposer un conventionnement dans le cadre du fonctionnement de la Fourrière Animale. Cette proposition apparait intéressante car elle peut permettre à la Fourrière Animale de faire adopter un plus grand nombre d'animaux lors des pics d'activités, notamment en période estivale. Cette convention est similaire à celles déjà en cours à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

8°) Questions diverses

* Contrats relatifs à la photocopieuse du siège du Sivom

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il convient de rajouter une question à l'ordre du jour, sachant qu'il est nécessaire de renouveler les contrats avec les sociétés RUAN et GRENKE pour le photocopieur du siège du Sivom. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance, André Al BERFOS